ECOLE ANDRE CHENIER RABAT

Conseil d'école du 19/10/2015

Participants :

* REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ELEVES (APE) :

- CAPE : Mmes El Fehri, Gmira, Martellière, Rhoulami, El Faiouz, Boumaiz, Benslimane, (Mme RAHIB : observatrice) et Mr Gueri
- API : Mmes Bzioui, Drissi, Bouhmouch, Ouazzani (+ Mmes Alaoui Fdili et M Baali observateurs)
- UCPE : Mmes Mousadak, Amazzal et Mr Khassal (+ M Bennani observateur)

* REPRESENTANTS DES ENSEIGNANTS : Mmes Vasseur, Laguedani, Welniak, Lyazidi, Lasfer, Fares, Leca, El Bacha, Arciet , Berthelot, Gautier, Grange et Mrs Beaurain, Haimoudi, Tahiri

* REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION : Mr Lamarre, Mme Simon, Mr Joseph, Mr Bouslame

* EXCUSES : Mr Tavernier principal du Collège Saint-Exupéry, M Estienne Agent-Comptable du Lycée Descartes

Secrétaires de séance : E. Martellière (CAPE Chénier)

En préalable,

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du PV du Conseil d'école extraordinaire du 28/9/2015
- L'API souhaite rajouter un dernier point à l'ordre de jour concernant une Annonce conjointe des 3 Associations de Parents d'Elèves (CAPE – UCPE – API°): « La 3ème et dernière augmentation des frais de scolarité de 1500 dh est effective depuis cette rentrée. »

1- Présentation des membres du conseil

2- Règlement Intérieur du Conseil d'école/Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur du Conseil d'école est reconduit. Concernant le RI de l'école M. Lamarre et l'équipe pédagogique proposent d'ajouter dans le chapitre 3 « Vie scolaire » la phrase suivante « Si les parents donnent des collations pour la matinée, celles-ci seront constituées de fruits, légumes, fromage, pain, céréales ainsi que d'eau (Eviter les produits industriels et en cas de fortes chaleurs, éviter les yaourts à boire que l'on ne peut tenir au frais) …. »

3- Rentrée 2015

Un certain nombre de nouveautés sont à l'ordre du jour de cette rentrée :

➢ Maternelle :

- Un Cycle 1 MS/GS, à travers lequel l'unité de la maternelle est réaffirmée : place aux jeux, situation d'apprentissage de haut niveau, 5 grands domaines d'apprentissage, nouveaux rythmes scolaires.
- Introduction du cahier de réussite, basé sur l'évaluation positive (on ne retient que ce qui est réussi) et qui circule entre les parents et l'école.

➢ Dès l'an prochain, les CP/CE1/CE2 représenteront le cycle 2, tandis que les CM1, CM2 et 6ème représenteront le cycle 3.

➢ Introduction de l'école du numérique (CAPE Chénier propose que soit établie une charte de l'usage d'internet dès le CM1 pour prévenir une utilisation d'internet inadéquate et le cyber-harcèlement au collège)

➢ Une infirmière, MME Fanny Cazaux, a été nommée pour une présence à Chénier les mardis, jeudis et vendredis matin.

➢ Introduction de l'enseignement moral et civique

➢ Initiation du parcours d'éducation artistique et culturelle, fondé sur des partenariats avec l'Institut Français, l'Orchestre symphonique de Rabat, les Cigognes Volubiles, etc.

➢ Mise en place de 2 commissions associant les APE, qui devront désigner pour chacune un représentant :

- Commission « Climat Scolaire » de réflexion et d'action en matière de prévention d'incivilité, de violence, d'intimidation et de harcèlement. Elle doit rencontrer les délégués des élèves.
- Commission « Pause méridienne » ayant vocation à veiller au bon fonctionnement de la cantine, des repas, de l'animation, de la surveillance, etc.

4- Projet d'école/ Projets des classes

➢ Relais de Marrakech : participation au semi marathon de Marrakech : 30-31/01/2016

Les élèves de CM2 de toutes les écoles françaises du Maroc y participent (près de 750 personnes). Et certaines de ces classes, dont 2 de Chénier (CM2 A & C), participent à l'organisation et à la gestion de tout le projet (invitation, logistique, etc.), dès maintenant.

Ces 2 classes de CM2 iront, en tant qu'organisateurs, à partir du mercredi 25 à Marrakech. ➢ Classe transplantée de CM1 ? à Oukaimeden (1ère semaine de février) : ski, randonnée en raquette, course d'orientation

➢ Classes transplantées de CE2 A et CM2B à Meknès (Volubilis, Moulay Idriss…) à dominante histoire-géo. Les enfants seront hébergés au Lycée Paul Valéry.

➢ Exceptionnellement, pour cause d'indisponibilité de l'hôtel des Termes, qui est en travaux, annulation cette année de la classe transplantée à Oulmès.

L'API constate que le nombre de classe transplanté qui faisait la particularité de Chénier est malheureusement en constante diminution, mais salut l'effort fournit par les enseignants sachant que ce type de projet nécessite un investissement personnel considérable.

L'UCPE souligne que bien que le choix des classes transplantées revient aux enseignants, il n'en demeure pas moins que beaucoup de parents se plaignent de cette iniquité entre les élèves et qu'il serait juste que ces derniers bénéficient de plus de sortie que les autres

M. Lamarre précise que pour les enfants qui ne partent pas en classe transplantée auront l'occasion de profiter d'autres activités au niveau de Rabat : patinoire, poney, ferme pédagogique, etc.

5- <u>Activités périscolaires</u> : Premier bilan

➢ 5 activités proposées par l'API :

- 176 inscriptions aux ateliers de la pose méridienne : cirque, Art plastique, éveil scientifique, échec et basquet.

➢ CPGP (groupant UCPE + CAPE + Direction de l'école soit Mr Lamarre)

- Transport : parce que cette activité peinait à démarrer l'an dernier et était déficitaire, les 2 associations CAPE et UCPE ont renoncé, toute l'année dernière, à leurs quotes-parts issues de toutes les activités périscolaires de façon à résorber le déficit de l'activité transport et de pouvoir continuer à offrir ce service aux parents. Actuellement 60 élèves utilisent le service transport qui connaît une augmentation dans la demande. Elle est reconduite pour la présente année scolaire et sera soumise à une évaluation.
- Garderie : 170 enfants (+ 25% d'inscrits cette année)
- Activités périscolaires : 436 inscriptions, comme l'année dernière.

6- <u>Point d'information sur la coopérative et l'USEP</u>

a) <u>La coopérative scolaire:</u>

- M. Lamarre remercie les APE pour leur implication dans des activités, telles que la kermesse, pourvoyeuses de moyens supplémentaires pour la coopérative. A cette occasion, il remercie également la société d'événementiel Avant Scène pour l'organisation logistique de la kermesse.
- Les revenus de la Coopérative scolaire proviennent non seulement de la kermesse, mais aussi de la Vente de Livres lors de la journée dédiée au Livre, et de la vente des photos de classe.
- Classes transplantées : la coopérative a pu doubler le montant des aides pour les classes transplantées (20 000 dh)
- Dotation des classes : 40 000 dh pour permettre aux enseignants d'enrichir et de varier leurs activités en classe
- Préparation des moments festifs : Fête de Noël,Carnaval, Chénier Plage
- Dotation de la bibliothèque : 16 000 dh

b) USEP :

Mme Sonia Farès est la nouvelle Présidente de l'USEP Chénier 2015-16, qui est devenue une association avec statuts déposés depuis Avril 2015. Des projets intra-école/inter-écoles/nationaux sont prévus pour cette année :

- Participation au Relais de Marrakech (en attente du devis transport routier pour éviter le train : car il est plus compliqué de voyager en train avec autant d'enfants : places réservées non disponibles, embarquement long et difficile etc.)
- Rencontre entre CP de Malraux et Chénier autour d'une course d'orientation en médina. Projet géré par les CM2
- Biathlon
- Cycle de yoga pour les maternelles
- Apprentissage de nouveaux sports (ex : escrime, speed mington)
- Partenariat avec l'AMSAT
- Eventuellement, participation à des projets sportifs et d'éducation citoyenne

L'idée est d'impliquer de plus en plus les enfants dans l'organisation et la gestion des rencontres.

Reconduction du même montant que l'année dernière de la contribution des parents à l'USEP soit 120 dh par enfant (achat de nouveau matériel sportif, renouvellement de matériel usité...)

7- Questions diverses

Questions soulevées par CAPE Chénier :

La fratrie : « Plaidoyer en faveur des fratries entrant sur test dans le réseau »:

CAPE estime que si l'enfant est au cœur des préoccupations du réseau d'enseignement AEFE, celui-ci ne doit pas l'isoler de sa fratrie en ne la faisant pas rentrer également dans le réseau.

CAPE interroge les représentants présents du SCAC : Qu'est ce que le SCAC pourrait faire pour ne pas séparer ces fratries, ce qui cause des dommages irrémédiables sur tous les membres de la famille ? CAPE demande au SCAC de pouvoir disposer de certains chiffres (nombre de fratries qui passent le test d'entrée, taux de réussite ou échec au test par rapport aux demandes des fratries, par rapport au nombre total d'enfants et par rapport aux ayant-droits)? CAPE invite aussi le SCAC à réfléchir à une solution qui ne les mette pas au même niveau que les autres inscrits aux tests et à trouver une solution aux situations dramatiques que vivent les familles.

M. Joseph considère que ce rapprochement serait très inégalitaire et invaliderait le principe même du test. Il ne dispose pas de chiffres, mais il précise à titre d'exemple que sur 57 demandes d'accès en 5ème, 2 sont retenues.

Mme Simon, inspectrice de l'IEN, comprend les préoccupations de ces familles et précise que le SCAC réfléchit à de nouvelles règles d'admission en particulier à cause du niveau de pression qui existe à Casa et à Rabat. Par exemple, à Meknès, 80 % des candidatures sont acceptées car il y a moins de demandes par rapport aux autres pôles.

L'UCPE souligne que la fratrie à toujours fait partie des principales préoccupations des familles et qu'il serait donc juste de réfléchir à de nouvelles règles d'admission.

Hygiène, santé et sécurité :

- Sécurité aux portes et aux abords de l'école : La lumière doit être améliorée à la porte des CP. CAPE demande un aménagement des abords de l'école : les trottoirs abimés, les passages piétons en décalage par rapport aux sorties, la signalétique insuffisante. Mr Lamarre rédigera, dans ce sens, un courrier signé par les associations et qui sera envoyé au Wali de Rabat.

- Cantine : CAPE demande si la diététicienne est indépendante ou salariée de Proxirest. S'appuie-t-elle sur les textes en vigueur soit le Décret n° 2011-1227 du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire ? CAPE demande aussi si, comme en France, un inspecteur d'académie fait le contrôle de la qualité ? Mme Simon répond qu'elle n'en a pas connaissance et Mr Joseph qu'il existe une « Commission Restauration du Pôle » où ne peuvent siéger que les parents élus au CGG (Conseil de Groupement de Gestion).

M. Lamarre propose d'inviter la diététicienne et Proxirest à la nouvelle Commission « Pause méridienne » de l'école.

Education physique et sportive :

- CAPE demande s'il est prévu de meilleures infrastructures sportives. Mme L'IEN répond que Chénier est mieux dotée que les autres établissements, mise à part la salle de motricité qui est un peu petite. Les programmes dans ce domaine sont respectés grâce aussi à l'énergie et l'expérience de l'équipe éducative.

- CAPE rappelle que non seulement les CP, mais également les CM2 doivent, selon les nouveaux programmes, bénéficier de cours de natation d'autant plus que les enfants sont amenés en 6ème à faire du surf lors de la classe transplantée à Oualidia. CAPE demande, à défaut et si aucune solution n'est trouvée par le SCAC pour les CM2 (cas des enfants qui ne sauraient pas encore nager), que l'école avertisse les parents de cette classe transplantée « Surf » en 6ème.

- L'API précise toutefois que compte tenu du contexte climatique du Maroc la majorité des élèves savent nager en fin de primaire.

Handicap & Scolarité : Après les projets menés l'an dernier (création d'un guide pratique et mise en place d'un groupe de parole mensuel à destination des parents d'enfants à besoins spécifiques, soutenus par les Conseillers consulaires de Rabat), CAPE va s'engager cette année sur un projet de formation/professionnalisation des AVS (Auxilliaires de Vie Scolaire). Elle doit préalablement développer une réflexion avec les acteurs marocains et français, publics et associatifs. Pour ce faire, elle a reçu le soutien financier (9 000 €) du Député des Français de l'Etranger, Pouria Amirshahi.

Questions soulevées par l'UCPE Chénier :

Prochaine rentrée : Les nouvelles réformes de la ministre Madame Najat Vallaud Belkacem concernant la prochaine rentrée scolaire s'appliqueront elles également à notre établissement ? Est ce que les manuels scolaires vont subir des changements ?

Circulation dans l'enceinte de l'école : De plus en plus de parents entrent dans la cour au mépris des règles de sécurités et ce, malgré les protestations du personnel surveillant. Il y a également beaucoup de parents qui viennent récupérer leurs enfants en maternelle sans badge. M Lamarre indique qu'un message sera envoyé à la rentrée de novembre aux parents rappelant le port obligatoire du badge.

Affichage des listes des classes le jour de la rentrée : L'UCPE demande à ce que pour la prochaine rentrée scolaire les listes des classes soient affichées la veille afin d'éviter les bousculades et l'agitation du jour de la rentré. Il serait également intéressant de penser à une mise en ligne des listes sur le site web de l'école.

Question soulevée par l'API Chénier :

Evaluation des enfants pour le test d'entrée en MS :

- Concernant les tests d'admissions dans le réseau L'API souligne qu'Il est difficile de juger du niveau des enfants (4ans et moins pour certains) pour pouvoir les différencier lors du test d'admission en maternelle. Mme Simon (inspectrice de l'IEN) a répondu que les équipes pédagogiques disposaient des moyens nécessaires pour évaluer les enfants malgré leur jeune âge.
- L'API reprend par ailleurs, le fait que le SCAC avait en partie justifié l'augmentation des frais de scolarité par la nécessité d'agrandir la capacité d'accueille du réseau pour satisfaire la demande croissante, et qu'il serait donc logique et juste que les fratries en bénéficient compte tenu des places disponibles en MS. M Joseph a réagit à cette question, soulignant qu'il était inapproprié de faire ce genre de rapprochement.

Nouvelle organisation horaire: l'API demande au corps enseignant comment ils perçoivent la nouvelle organisation horaire (avoir classe tous les mercredis matin et libérer l'après midi du vendredi) en matière de résultats sur les élèves à l'école.

M.Lamarre considère qu'alléger l'école le vendredi après midi, réputé le moment le plus difficile de la semaine pour les élèves, ne peut qu'être positif en le remplaçant par le mercredi matin où les enfants sont plus réceptifs. Mme Simon, ajoute que le temps de l'apprentissage est plus bénéfique le matin et que par ailleurs, cette nouvelle organisation horaire fonctionne très bien ailleurs. Chénier ne fait que se mettre au diapason des autres écoles.

- L'API rapporte l'insatisfaction de certains parents qui trouvent que cette nouvelle organisation engendre une mobilisation et des trajets supplémentaires qu'il n'est pas toujours facile d'assurer. L'API remercie M Lamarre d'avoir accéder à sa demande consistant à regrouper tout les niveaux afin que tous les élèves soient libéré en même temps le vendredi après midi (au lieu du jeudi et du vendredi)

Périscolaire et Garderie :

- L'API, demande la création d'une instance décisionnelle de coordination traitant du périscolaire distincte du CPGP à laquelle pourront participer l'ensemble des APE. Mr Lamarre répond qu'il pourrait s'agir d'un comité de pilotage des activités périscolaires de l'établissement qui aurait pour mission de coordonner l'ensemble.
- L'API demande à ce que les parents soient informés des changements de créneaux horaires des ateliers de la garderie afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions en conséquence.

Classes transplantées : L'API demande à ce que les parents de CM2 soient informés du séjour d'intégration prévu des la rentré en 6ème. Ainsi les parents pourront prendre leurs dispositions en prévision de la classe de surf car les séjours ont lieu assez rapidement (pour certains dès la deuxième semaine de la rentrée). Il y a cout financier, du petit matériel à

acheter et pour certain un stage de remise à niveau en natation il serait donc plus pratique pour les parents d'anticiper.

PV du CE: L'API demande à monsieur Lamarre de diffuser le compte rendu du Conseil d'école à l'ensemble des membres du conseil, pour examen et avis, au plutôt, pendant que les idées sont encore fraiches et non pas à la veille du conseil d'école suivant.

Monsieur Lamarre accède à la requête de l'API et demande à CAPE qui est le rédacteur du compte rendu de ce conseil de faire un effort dans ce sens.

L'API souhaite transmettre le compte rendu des conseils d'école à l'ensemble des parents d'élèves. CAPE indique qu'ils sont déjà disponible sur le site internet de l'école Chénier.

Séance levée à 20h45

M LAMARRE Mme MARTELLIERE